Envoyé en préfecture le 30/05/2026
Reçu en préfecture le 30/05/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260512-CM_26_05_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué le sept mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne GLET, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	9
Votants	10
Vote	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 07 mai 2026

Étaient présents : Lucie BERTHOU, Nadine BOUVIER, Marc CHRISTIE, Sylvain DENIS, Fabienne GLET, Léonard GLO, Magali LAIGLE, Anselme MASSIOT, Fanny RIGAULT PIVAN

Ont donné procuration : Lénaik BELLEIL donne pouvoir à Marc CHRISTIE

Absents excusés : Charles TEMPLÉ

Secrétaire de séance : Lucie BERTHOU

DELIBERATION 2026 – 05 – 04 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Dans le cadre de sa politique de prévention et de sécurité, la commune est invitée à désigner un correspondant sécurité routière au sein du conseil municipal.

Le correspondant sécurité routière constitue un relais privilégié entre la collectivité, les services de l'État et les différents acteurs locaux impliqués dans la prévention des risques routiers.

Il a pour mission de contribuer à la diffusion des messages de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière auprès de la population. À ce titre, il peut participer à l'organisation d'actions locales telles que des campagnes d'information, des interventions en milieu scolaire ou encore des initiatives en lien avec les associations et partenaires institutionnels.

Le correspondant sécurité routière joue également un rôle de veille et de proposition. Il peut être amené à formuler des suggestions visant à améliorer la sécurité des déplacements sur le territoire communal, en lien avec les problématiques locales (aménagements, signalisation, comportements à risque, etc.).

Envoyé en préfecture le 30/05/2026
Reçu en préfecture le 30/05/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260512-CM_26_05_04-DE

Par son action, il participe à la réduction de l'accidentalité routière et à la promotion de comportements responsables, contribuant ainsi à la protection de l'ensemble des usagers de la route.

Marc CHRISTIE est candidat.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Marc CHRISTIE correspondant sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE Marc CHRISTIE correspondant sécurité routière titulaire.

Pour certifié conforme,
Le Maire

Fabienne GLET

Le secrétaire de séance

Lucie BERTHOU



